



Le transport, paramètre important pour la réalisation d'un Bilan Carbone®

Vous avez été nombreux à répondre à l'enquête sur les déplacements « domicile-travail » (près de 66%), ce qui témoigne de la forte implication des agents de la Communauté d'Agglomération de Moulins dans l'engagement environnemental de la collectivité.

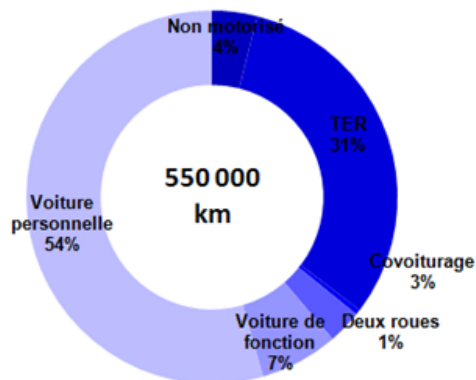
Cette étude constitue une étape importante dans la réalisation du Bilan Carbone® de la Communauté d'Agglomération, dont les objectifs finaux sont l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la mise en évidence d'actions de réduction.

Les résultats de cette enquête ont été extrapolés à la totalité des agents de la CA, puis au nombre moyen de jours travaillés en 2011. Chaque agent a fourni des renseignements sur son mode de transport principal, ainsi que sur la distance qu'il parcourt quotidiennement. Les émissions de GES ont ensuite pu être calculées grâce à l'outil Bilan Carbone®. Elles sont exprimées en équivalent CO₂ et correspondent aux émissions d'une année entière.

Les principaux chiffres

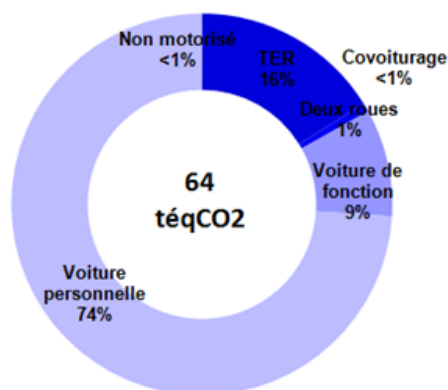
- ▶ Chaque salarié parcourt en moyenne **25km** A/R par jour (moyenne nationale : 52km, source INSEE).
- ▶ **62%** des kilomètres parcourus se font en véhicule particulier (voiture, deux-roues).
- ▶ **64 téqCO₂** sont émises chaque année par les agents pour leurs déplacements domicile-travail.
- ▶ **84%** de ces émissions sont dues aux trajets effectués en véhicule particulier.

Répartition des distances parcourues



La grande majorité des agents se déplace principalement en véhicule particulier (voiture, deux-roues...), ce qui représente 62% du total des distances parcourues. Ces déplacements génèrent la quasi totalité des émissions de GES (84%) dues aux déplacements domicile-travail des agents.

Répartition des émissions de GES



Les modes de déplacements non émissifs (non motorisés) représentent 4% du total des distances, et moins de 1% des émissions de GES. De plus, 3% des agents pratiquent le covoiturage.

Le transport : Premier poste d'émissions de gaz à effet de serre en France

En 2009, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de la France ont été estimées à environ 426 millions de tonnes équivalent CO2 (técCO2) par le CITEPA*. Le poste « transport », qui regroupe à la fois le transport de personnes et celui de marchandises, représentait alors 25% des émissions globales de la France. Notons par ailleurs que dans ce poste, le transport routier est de loin le mode de déplacement le plus émetteur avec 93% des émissions.

Bien que les émissions globales de la France aient faiblement diminué entre 1990 et 2008, la part du poste « transport » a augmenté de façon significative (+13,5%), reflétant le changement de mode de vie des Français et la multiplication des échanges. Il devient ainsi urgent d'entreprendre des actions efficaces afin de tenir les objectifs de réduction des émissions de GES de la France fixés par le gouvernement, soit -20% en 2020 et -50% en 2050.

Il est également important de noter qu'au-delà des émissions de GES, le transport est la cause de 53% des émissions nationales d'oxyde d'azote et de 15% des composés volatils non méthaniques. (source: Airparif)

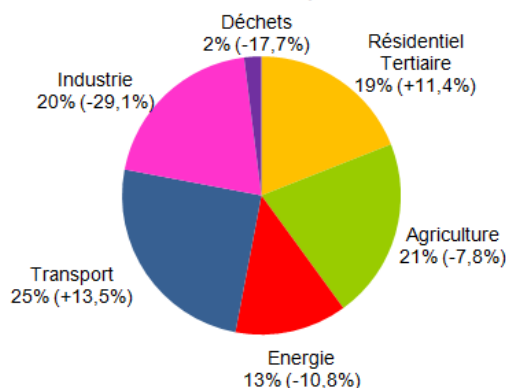
Une mobilité difficilement soutenable

Depuis 50 ans, le « budget temps » des ménages est resté constant. Tout ce qui a été gagné en vitesse de déplacement a été réinvesti en distance. Le temps passé dans les transports est donc resté identique mais la distance parcourue s'est quant à elle accrue.

L'étalement urbain a ainsi rallongé les distances entre domicile et travail. De plus, là où les transports publics ne répondent que partiellement aux besoins de mobilité, ils laissent la place à la prédominance de la voiture particulière.

Le recours aux transports collectifs reste très minoritaire en Auvergne et dans les Périmètres de Transport Urbain (PTU) notamment. Une étude de l'INSEE réalisée en 2006 révèle que le mode de transport principal de déplacement des actifs en Auvergne est la voiture (77%). Loin derrière on trouve la marche à pied (10%), les transports en commun ne représentent que 4%. Les autres actifs n'ont pas de déplacement entre leur lieu de travail et leur lieu de résidence (6%), ou se déplacent en 2 roues (3%).

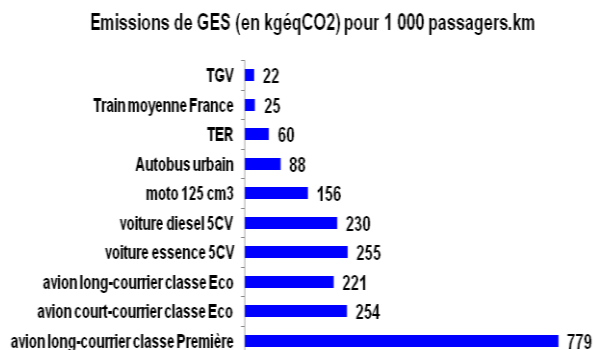
Répartition des secteurs d'émissions de GES en France en 2008 et évolution depuis 1990



Emissions de GES générées par les différents modes de déplacement

Le mode de déplacement a un fort impact sur les émissions de GES générées. A titre d'exemple, en ville, sur une même distance, passer de la voiture au bus permet de diviser par 3 les émissions et passer de la voiture au métro permet de diviser par 60 les émissions.

La figure suivante représente les émissions de GES générées par un trajet de 1000km effectué par une personne seule pour différents modes de transport occupés selon leur taux de remplissage moyen constaté.



*CITEPA: Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique

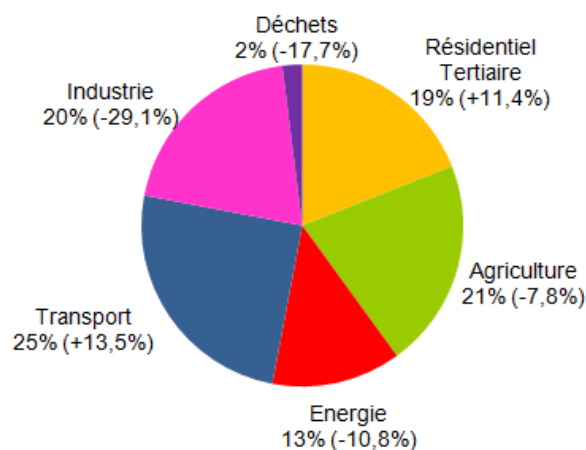
Le transport : Premier poste d'émissions de gaz à effet de serre en France

En 2008, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de la France ont été estimées à environ 426 millions de tonnes équivalent CO₂ (t_{éq}CO₂) par le CITEPA*. Le poste « transport », qui regroupe à la fois le transport de personnes et celui de marchandises, représentait alors 25% des émissions globales de la France. Notons par ailleurs que dans ce poste, le transport routier est de loin le mode de déplacement le plus émetteur avec 93% des émissions.

Bien que les émissions globales de la France aient faiblement diminué entre 1990 et 2008, la part du poste « transport » a augmenté de façon significative (+13,5%), reflétant le changement de mode de vie des Français et la multiplication des échanges. Il devient ainsi urgent d'entreprendre des actions efficaces afin de tenir les objectifs de réduction des émissions de GES de la France fixés par le gouvernement, soit -20% en 2020 et -50% en 2050.

Il est également important de noter qu'au-delà des émissions de GES, le transport est la cause de 53% des émissions nationales d'oxyde d'azote, et de 15% des composés volatils non méthaniques. (source: Airparif)

Répartition des secteurs d'émissions de GES en France en 2008 et évolution depuis 1990

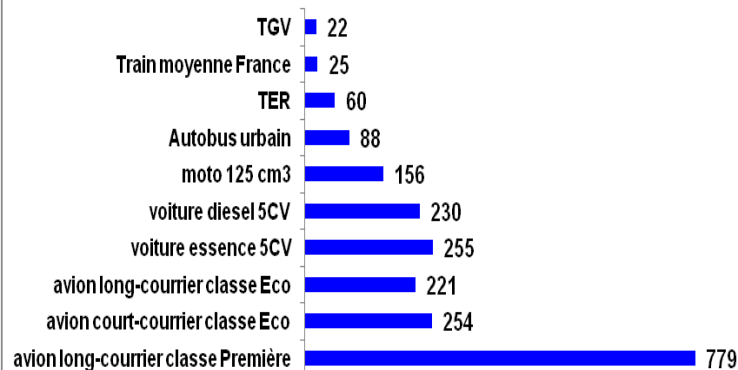


Une mobilité difficilement soutenable

Depuis 50 ans, le « budget temps » des ménages est resté constant. Tout ce qui a été gagné en vitesse de déplacement a été réinvesti en distance. Le temps passé dans les transports est donc resté identique mais la distance parcourue s'est quant à elle accrue. En moyenne, un français effectue 3,8 déplacements par jour et passe 68 minutes à se déplacer.

L'étalement urbain a ainsi rallongé les distances entre domicile et travail. De plus, là où les transports publics ne répondent que partiellement aux besoins de mobilité, ils laissent la place à la prédominance de la voiture particulière.

Emissions de GES (en kg_{éq}CO₂) pour 1 000 passagers.km



Emissions de GES générées par les différents modes de déplacement

Le mode de déplacement a un fort impact sur les émissions de GES générées. A titre d'exemple, en ville, sur une même distance, passer de la voiture au bus permet de diviser par 3 les émissions et passer de la voiture au métro permet de diviser par 60 les émissions.

La figure ci-contre représente les émissions de GES générées par un trajet de 1000km effectué par une personne seule pour différents modes de transport occupés selon leur taux de remplissage moyen constaté.